



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Conseil du 12 avril 2023*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Subvention 2023 à l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Bastia**

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 12 avril à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 5 avril 2023.

**PRÉSENTS :** BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle.

**ONT DONNE POUVOIR :**

LOMBARDO Florence	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
LORENZI Thérèse	à	POLIFRONI Bruno
MALAFRONTTE Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
POLISINI Ivana	à	LACAVE Mattea
COLOMBANI Carulina	à	PELLEGGRI Leslie
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Hélène

**ABSENTS :**

SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, VESPERINI Françoise.

**QUORUM : 21**

M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Subvention 2023 à l'Office de Tourisme de l'Agglomération Bastiaise**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, qui inscrit la compétence tourisme parmi les compétences obligatoires des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'article L 5216-5 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la nécessité de verser une subvention de fonctionnement à l'Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia pour l'exercice 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 3 avril 2023,

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE (A LA MAJORITÉ)**

**Contre : MM. Morganti, Zuccarelli, Mme Salge – Abstention : M. Mondoloni**

-D'attribuer pour l'exercice 2023 une subvention de 600 000 € à l'Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia au titre de sa mission de service public ;

**DIT**

-Que la Communauté d'Agglomération de Bastia a versé une avance en février 2023 d'un montant de 100 000€.

-Que le reste de la subvention d'équilibre sera mandatée de la manière suivante :

- Un versement en avril 2023 de 150 000 € ;
- Un versement en août 2023 de 150 000 € ;
- Un versement en octobre 2023 de 150 000 € ;

Le dernier versement relatif à l'exercice 2023, sera ajusté en fonction du montant de la subvention d'équilibre définitive qui sera arrêtée à partir de la comptabilité analytique et du compte administratif établi au 31 décembre 2023, par l'office du tourisme communautaire ;

OBJET : Subvention 2023 à l'Office de Tourisme de l'Agglomération Bastiaise

APPROUVE

Le projet de convention ci-joint annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer ladite convention ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

  
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **18 AVR. 2023**  
et publication ou notification  
du **18 AVR. 2023**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOUKRAOUI